



DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 080-218006450-20260429-D_2026_04_588-DE



SEANCE DU 29 AVRIL 2026

Date de la convocation
14/04/2026

Membres en exercice
29

Membres présents
23

Membres représentés
06

Membres
absents/excusés

Nombre de suffrages
exprimés
29

L'an deux mille vingt-six le 29 avril à 18h, le Conseil municipal de la commune de Roye légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier VALIN conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Claire MIGNET, Géraldine SKRZYNSKI, Aurélie DA SILVA, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Eric GUIBON, Carole CHEVALIER, Emmanuel VANGHELUE, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Freddy DEMOEN, Frédérique PLET, Jean-Pierre RAMU, Delphine DELANNOY, Loïc CARETTE, Sophie SOUFFLET, Yohann WILLMANN, Olivier DEVILLERS Grégory BOSCO.

ABSENTS REPRESENTES :

Robert DORIGO donne pouvoir à Mme Corinne FROMENTIN
Marilou CHEVALIER donne pouvoir à Mme Carole CHEVALIER
Frédéric LEGUAY donne pouvoir à Mme Claire MIGNET
Anne CHELLÉ donne pouvoir à Mme Frédérique PLET
Salima TIDDARI donne pouvoir à Delphine DELANNOY
Marie-Laure BITZ donne pouvoir à Géraldine SKRYNSKI

A été nommée secrétaire : Madame Claire MIGNET

D2026-04-590

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES-COMITE SOCIAL TERRITORIAL-
DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS ET REPARTITION
FEMMES/HOMMES**

L'assemblée délibérante,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.251-5 à L.251-10,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant qu'un comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 01 janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil décide de :

- fixer le nombre représentants du personnel titulaire au sein du CST à 4,
- fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à 4,
- dit que la nomination se fera sur décision du Maire
- d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

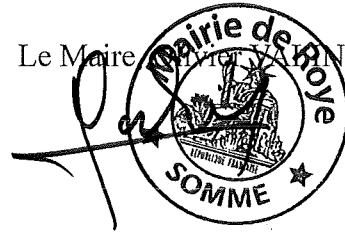
Exécution de la délibération :

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 30/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 30/04/2026
Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Roye" at the top, "SOMME" at the bottom, and a central emblem featuring a coat of arms with a crown and a star. The signature is written in a cursive style, starting with a large 'M' and ending with a long horizontal stroke.